

Duc LA SALLE ROCHEMA

ils



# Carladeziens

Dialecte du Carladez.

Préface de: A. Vermenou

# LE CARLADEZ

---

## *Situation. — Aperçu Historique*

---

Le Carladez, théâtre des anecdotes de ce volume, était une ancienne division territoriale de la Haute-Auvergne; véritable Principauté au cœur des montagnes, antique franc-alleu dont le leude « ne relevait que de Dieu et de son épée ».

Limitrophe du domaine abbatial d'Aurillac, autre principauté rivale, des Comtés de Rodez, de Brioude et de Quercy, son territoire s'étendait sur les départements actuels du Cantal et de l'Aveyron, englobant partie des arrondissements de Murat, Aurillac et Espalion, sur une superficie de cent dix lieues carrées, avec une population d'environ quatre-vingt-mille habitants. Le château de Carlat en était le chef-lieu féodal, Vic-en-Carladez, aujourd'hui Vic-sur-Cère, la capitale administrative et judiciaire, Murat, Le Mur-de-Barrez, Montsalvy, Boisset, Calvinet; Laroquebrou, Conques, les villes et

bourgades principales. Il comptait plus de cent paroisses, dix châtelainies et plus de cent seigneuries. — En 1789, malgré les démembrements déjà subis et le coulage d'une administration que facilitait le constant éloignement de son seigneur, Prince Souverain étranger, il rapportait encore six à sept cent mille francs de rente à son possesseur.

La table basaltique de Carlat a été vraisemblablement utilisée aux époques préhistoriques, offrant un abri sûr à l'homme primitif. De doctes historiens assurent que Fronton, Sénateur d'Auvergne, possédait Carlat à l'époque romaine, et que le roc déjà fameux eut pour maître, au III<sup>e</sup> siècle de notre ère, le tribun Ferréol, chef de la Légion de Vienne, martyrisé sous Dioclétien. Sa descendance, qui a fourni plusieurs Préfets du Prétoire au IV<sup>e</sup>, y aurait résidé, joignant à la possession de Carlat celle de la Vicomté de Milhau, en Rouergue. — Enfin, Syagrius, Général de l'Empire et Gouverneur des Gaules, qui fut vaincu en 485, à Soissons, par Clovis, aurait été le dernier propriétaire Gallo-Romain de Carlat.

Issu des Ferréol ou puîné des Comtes de Toulouse, le premier auteur authentiquement connu de la maison de Carlat est Richard, Vicomte de Carlat et de Milhau, qui vivait en 910. — Son fils y ajouta les Comtés de Rodez

et de Gévaudan et son petit-fils réussit à se faire céder, par l'Abbé d'Aurillac, dix mille villages du domaine Abbatial. — La vicomté de Lodève, les comtés de Provence et d'Arles s'étaient ajoutés à ces immenses domaines quand Douce de Carlat, héritière de sa maison, les apporta à Bérenger, comte de Barcelone. — Son petit-fils, Alphonse II, Roi d'Aragon, revendit le Carladez à son cousin, Hugues de Carlat-Rodez, issu d'un puîné du père de Douce et ainsi se perpétua la série des Vicomtes Carladéziens jusqu'à leur extinction en une fille : Isabelle de Carlat-Rodez qui porta en 1290 la Vicomté à Geoffroy de Pons, Vicomte de Saintonge et de Turenne. — L'arrière petit-fils d'Isabelle vendit en 1392, le Carladez, qui sortit ainsi des mains de ses possesseurs originaires, à Jean, Duc de Berry et d'Auvergne, fils cadet du Roi Jean le Bon qui s'en servit pour doter sa fille Bonne de France quand elle épousa, l'année suivante, le Connétable d'Armagnac.

Cette grande et turbulente race posséda Carlat moins d'un siècle, jusqu'à la confiscation de Louis XI qui donna Carlat, après le supplice de Jacques d'Armagnac, en 1477, à Jean Blosset, Sénéchal de Normandie, l'un des persécuteurs de Jacques. — Mais Charles VIII ayant réintégré dans leurs biens les fils du supplicié, Blosset dut rendre gorge et en 1489, Pierre de Bourbon,

gendre de Louis XI, acquit légitimement le Carladez des fils de Jacques.

Passée ainsi dans la maison de Bourbon, la Vicomté en sortit trente-huit ans plus tard par une nouvelle confiscation, prononcée en 1527, par François I<sup>er</sup>, contre le Connétable de Bourbon. Sous prétexte qu'elle descendait de Bonne de France, Louise de Savoie, mère de François I<sup>er</sup>, se fit adjuger par son fils le Carladez. A sa mort, il fit retour à la Couronne, servit successivement de douaire à Catherine de Médicis, aux veuves de Charles IX et d'Henri III et à Marguerite de Valois, femme d'Henri IV, puis pendant un siècle encore resta annexé à la Couronne.

En 1643, Louis XIII érigeait Carlat en Comté, et en faisait don à Honoré de Grimaldi, Prince de Monaco, en dédommagement des biens que sa fidélité à la France lui avait fait perdre en Milanais. Ses successeurs en jouirent paisiblement jusqu'à la Révolution Française, qui, en abolissant le régime féodal, fit définitivement disparaître le Carladez.